

	N° SNE	CRITÈRES	TYPLOGIE CRITÈRE	COTATION
Attribution de points entre 70 et 100	9	DALO	OBLIGATOIRE	100
	10	1er quartile demandeur	OBLIGATOIRE	80
	19	Personne (s) en situation de handicap	OBLIGATOIRE	70
	30	Avec une période de chômage de longue durée	OBLIGATOIRE	70
	36	Appartement de coordination thérapeutique	OBLIGATOIRE	70
	38	Logement indigne	OBLIGATOIRE	90
	39	Personnes menacées d'expulsion sans relogement	OBLIGATOIRE	80
	40	Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé	OBLIGATOIRE	90
	43	Logement non décent avec au moins un mineur	OBLIGATOIRE	70
	44	Sur occupation avec au moins un mineur	OBLIGATOIRE	70
	45	Personnes dépourvues de logement et d'hébergement	OBLIGATOIRE	90
	46	Personnes hébergées par des tiers	OBLIGATOIRE	70
	47	Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition	OBLIGATOIRE	80
	48	Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords	OBLIGATOIRE	90
	49	Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle	OBLIGATOIRE	70
50	Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humaines ou de proxénétisme	OBLIGATOIRE	70	
62	Publics suivis par l'ASE	OBLIGATOIRE	70	
Attribution de 60 points	63	Sapeur-pompier volontaire (% d'attribution à déterminer dans le cadre de la CIA)	A PRENDRE EN CPTE	60
	64	Travailleur essentiel Professions de santé, salariés du commerce alimentaire de proximité, enseignant, aide à la personne, chauffeur/livreur, conducteur de transport en commun	A PRENDRE EN CPTE	60
Attribution de points entre 10 et 50	11	2eme quartile demandeur	FACULTATIF	20
	14	Ancienneté de la demande sur la CCM (à partir de 24 mois)	FACULTATIF	30
	16	Travaille dans l'EPCI	FACULTATIF	50
	22	Divorce ou séparation	FACULTATIF	30
	23	Jeune(s) de moins de 30 ans	FACULTATIF	50
	25	Parents en divorce ou séparation	FACULTATIF	40
	26	Parent isolé	FACULTATIF	50
	34	Travailleur(s) pauvre(s)	FACULTATIF	50
	41	Sur occupation (nombre de pièces)	FACULTATIF	10
	54	Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	FACULTATIF	40
Cotation négative	1	Refus d'un logement attribué, adapté à la demande, après CALEOL (Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements)	LOCAL	-20